

Promotion de la santé adaptée aux besoins de la population issue de la migration FRIJUNE

Résumé

En 2011, le SFM s'est vu confier le mandat d'évaluer les besoins en matière d'ouverture à la population migrante des programmes de prévention et de promotion de la santé (ci-après PPS) des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Jura, avec le soutien de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Cinq programmes ou domaines ont été retenus : alimentation et activité physique (poids corporel sain) ; prévention de la consommation excessive d'alcool ; prévention du tabagisme ; dépistage du cancer du sein ; promotion de la santé mentale (notamment à Neuchâtel).

L'objectif de cette étude a été de dresser un état des lieux des bases légales et des mesures concrètes adoptées pour promouvoir l'égalité des chances de la population issue de la migration dans l'accès aux programmes de PPS visant un public général. Pour ce faire, trois étapes ont été nécessaires : la revue des orientations et des mesures promues dans la pratique de l'offre de PPS, l'identification des barrières rencontrées dans l'accès à l'offre et le développement de connaissances permettant une meilleure adéquation de cette offre et des besoins. Suite à une analyse du profil sociodémographique des collectivités migrantes dans les trois cantons, comportant une mise en perspective avec les données d'épidémiologie sociale disponibles (au niveau suisse) et un inventaire des projets existants, 35 entretiens d'experts et 3 groupes de discussion avec des migrants et interprètes interculturels ont été menés.

L'évaluation a abouti sur plusieurs constatations. Tout d'abord, la politique adoptée dans les trois cantons fournit toutes les bases nécessaires pour développer des activités qui garantissent l'égalité des chances de la population migrante. Néanmoins, peu de démarches pratiques ont été entreprises pour opérer une ouverture transculturelle de l'offre générale, même si, par ailleurs, des mesures spécifiques en direction de certains groupes migrants ont été prises notamment à Fribourg et à Neuchâtel. Trois raisons, étroitement liées, peuvent être évoquées : obstacles financiers et institutionnels, questions de priorités respectivement des tensions entre les priorités des politiques migratoires et celles des politiques de santé et un manque de sensibilité de *certain*s acteurs et intervenants concernant la nécessité d'une telle démarche.

Les principaux obstacles d'accès aux offres de PPS sont liés à la langue, notamment pour les nouveaux arrivants, à la dissonance des messages de PPS, pas toujours concordant avec les besoins des personnes provenant de milieux socio-économiques défavorisés et, dans une moindre mesure, à des sensibilités communautaires différenciées et les tabous sociaux (p.ex. nudité, alcool) peu prises en considération. Pour des raisons de manque de ressources et de cloisonnement institutionnel, les expériences issues des mesures spécifiquement destinées aux migrants sont encore peu pris en considération dans l'offre PPS destinée à la population générale. Enfin, une approche à la fois participative et multiple, impliquant, par exemple, l'interprétariat communautaire ou d'autres personnes issues de la migration, dès la conception dans l'élaboration des mesures, permettrait d'œuvrer efficacement en direction d'une ouverture transculturelle de l'offre de PPS et profitera à la population entière, au-delà uniquement de celle issue de la migration.